



RÈGLEMENT GÉNÉRAL PLAYA BARA

1. ACCÈS

- Il s'agit d'un espace privé à usage familial réservé exclusivement aux clients.
- Pour réserver ou contracter un séjour, il est obligatoire d'être majeur (18 ans). Les mineurs doivent toujours être sous la tutelle d'un adulte qui se porte garant de leur sécurité et des dommages qu'ils pourraient causer.
- Le Camping Playa Bara se réserve le droit d'admission.
- Sont considérées comme occupants dans un contrat de séjour en camping ou en bungalow, les personnes enregistrées à la date d'arrivée et pour toute la durée du séjour, le port du bracelet d'identification étant obligatoire.
- Le titulaire du contrat sera responsable en dernier ressort de ses actes et de ceux des autres occupants enregistrés dans son logement.
- À tout moment et par mesure de sécurité, le Camping Playa Bara peut demander la vérification de vos données d'enregistrement, du statut des occupants et de la validité de votre contrat de séjour.

2. PARCELLES ET HÉBERGEMENTS

- La direction du camping se réserve le droit d'attribuer/modifier l'hébergement dans la catégorie choisie.
- Il est interdit de planter tout type de plante et la faune et la flore existantes doivent être respectées.
- Il est interdit d'attacher des cordes, des hamacs ou d'autres objets aux arbres, aux structures des bungalows ou au mobilier (fontaines, lampadaires, etc.). De même, l'installation d'auvents, de pare-vent et de séparations doit être effectuée de manière ordonnée et en préservant la bonne image du camping, avec des couleurs claires et en respectant et consultant toujours les instructions de notre personnel.

CAMPING CARAVANNING PARK PLAYA BARA SL

CIF: B43393784

✉ info@barapark.es
🌐 www.barapark.es
📞 +34 977 802 701

📍 Ctra. N-340 Km.1183
Roda de Bará - CP 43883
Tarragona (España)



- Il est interdit aux campeurs d'accrocher des affiches dans l'enceinte du camping Playa Bara ou d'y faire des ventes privées.
- La direction se réserve le droit d'avertir, par l'intermédiaire de son personnel, de la nécessité de maintenir votre emplacement ou votre logement en ordre, en évitant tout risque d'inflammabilité.
- Pour des raisons de sécurité, il n'est pas permis de dépasser la capacité maximale indiquée pour chaque type d'hébergement. Capacité minimale : 2 personnes.
- Les emplacements sont prévus pour un minimum de 2 personnes et un maximum de 6 personnes, enfants et bébés compris.

3. VISITES

- Toute visite demandée au moins 30 jours avant la date d'arrivée sera ajoutée à la réservation en tant qu'accompagnateur, à condition que le séjour soit de 3 nuits ou plus.
- Les visiteurs doivent être accueillis à la réception du camping par l'un des occupants de l'emplacement ou prévenir à l'avance.
- Les visites ne doivent pas dépasser le nombre de 6 personnes par emplacement à la fois.
- Les visites constituent une déférence de la direction envers le client/utilisateur. En aucun cas, le Camping Playa Bara n'est tenu d'autoriser l'entrée et, dans tous les cas, les visiteurs doivent respecter les règles en vigueur, la responsabilité incombe directement au titulaire de l'emplacement/du logement qu'ils viennent visiter.
- **LES VISITES NE SONT PAS AUTORISÉES DANS LES LOGEMENTS.**
- Ces visites doivent impérativement être enregistrées à la réception du camping et les visiteurs sont tenus de présenter leurs documents d'identité pour accéder aux installations. Si le visiteur ne paie pas le montant correspondant, le titulaire du contrat de la parcelle que le client vient visiter sera directement responsable du paiement. Si la visite dure moins de trente minutes, aucun montant ne sera facturé.

CAMPING CARAVANNING PARK PLAYA BARA SL

CIF: B43393784

✉ info@barapark.es
🌐 www.barapark.es
📞 +34 977 802 701

📍 Ctra. N-340 Km.1183
Roda de Bará - CP 43883
Tarragona (España)



- Camping Playa Bara se réserve le droit d'expulser du camping toute personne non dûment enregistrée à la réception.
- Les tarifs en vigueur, qui varient selon la saison basse ou moyenne, peuvent être consultés à la réception. La haute saison est toujours soumise à disponibilité.
- Les visiteurs doivent quitter les lieux avant l'heure limite fixée (visites diurnes : de l'entrée jusqu'à minuit le jour même ; visites nocturnes : de l'entrée jusqu'au lendemain à 12 h). Ils ne peuvent en aucun cas passer la nuit sur place sans autorisation préalable et paiement de la taxe touristique correspondante.
- Le client s'engage également à veiller à ce que ses invités respectent le présent règlement, ainsi que celui établi dans le règlement intérieur de la Fédération catalane de camping et de caravanning.
- Si un client refuse de fournir ces pièces d'identité ou s'il s'avère qu'il y a eu une visite non enregistrée, cette dernière personne pourra être expulsée immédiatement et le client visité se verra infliger une faute grave.

4. COMPORTEMENT ET COHABITATION

- Afin de maintenir une bonne cohabitation au sein des installations, l'équipe du Camping Playa Bara pourra prendre les mesures nécessaires pour faire respecter le silence pendant les heures de repos, de minuit à 7 heures du matin, et limiter le volume des appareils générant du bruit et/ou de la musique.
- Il est obligatoire de respecter et de suivre les instructions des équipes de sécurité et de secours.
- Tous les comportements socialement inacceptables, tels que les vols, les cambriolages, les troubles à l'ordre public, la violence verbale et/ou physique, les propos offensants, les expressions discriminatoires, les fraudes, les escroqueries, l'ivresse, atteintes aux bonnes mœurs, actes malveillants, non-respect des règles de sécurité, ainsi que le non-respect du présent règlement et des règles indiquées par des panneaux ou des affiches, peuvent entraîner l'intervention du Camping Playa Bara et l'application de mesures pouvant aller jusqu'à l'expulsion des installations sans droit à aucune compensation ni remboursement.

CAMPING CARAVANNING PARK PLAYA BARA SL

CIF: B43393784

 info@barapark.es

 www.barapark.es

 +34 977 802 701

 Ctra. N-340 Km.1183
Roda de Bará - CP 43883
Tarragona (España)



5. DÉCHETS

- Les déchets doivent être déposés dans les conteneurs de tri sélectif situés dans différentes zones du Camping Playa Bara.
- Les objets volumineux (tels que les hamacs, les bonbonnes de gaz butane/camping-gaz, etc.) doivent être éliminés en dehors du camping.

6. CIRCULATION DES VÉHICULES À MOTEUR ET SANS MOTEUR

- L'UTILISATION DE TROTTINETTES ÉLECTRIQUES ET SIMILAIRES EST INTERDITE.
- La vitesse maximale est limitée à 10 km/h, applicable à tout véhicule : voiture, camping-car, vélo, trottinette, moto, cyclomoteur, etc.
- L'entrée et la sortie des véhicules sont interdites entre minuit et 7 heures du matin. La barrière sera fermée et les véhicules devront être laissés dans le parking prévu à cet effet.
- Tout véhicule à moteur circulant après le coucher du soleil doit être visible et avoir ses feux allumés.
- Les vélos et les trottinettes sont totalement interdits après le coucher du soleil.
- Pendant certaines périodes de forte affluence ou lors de certains événements festifs, la direction peut restreindre la circulation de tout véhicule.
- Il faut éviter de laisser les véhicules tourner au ralenti afin d'éliminer les émissions inutiles de gaz.
- Nous disposons d'une zone réservée exclusivement à la recharge des véhicules électriques. La recharge de ces derniers est soumise à disponibilité et sur demande à la réception, moyennant le coût correspondant. Il n'est pas possible de recharger les véhicules électriques dans les boîtiers des emplacements.
- L'équipe de surveillance du Camping Playa Bara peut confisquer temporairement et/ou interdire l'utilisation d'objets qui constituent un danger pour la sécurité du site.

CAMPING CARAVANNING PARK PLAYA BARA SL

CIF: B43393784

✉ info@barapark.es

🌐 www.barapark.es

📞 +34 977 802 701

📍 Ctra. N-340 Km.1183
Roda de Bará - CP 43883
Tarragona (España)



7. PARKING POUR VÉHICULES

- Tous les contrats de séjour au Camping Playa Bara comprennent le stationnement sans frais supplémentaires d'un véhicule par unité d'hébergement.
- Pour les séjours en camping, vous devez garer votre véhicule à l'intérieur de votre emplacement, en évitant d'empiéter sur les emplacements voisins et les voies de circulation. Vous pouvez également, après autorisation préalable à la réception, laisser votre voiture dans le parking à l'entrée ou dans les parkings souterrains, sous réserve de disponibilité.
- Pour les séjours en hébergement, vous disposez d'une place de parking attribuée et numérotée à proximité de votre logement.

8. SERVICES

- Les restaurants, commerces, piscines, spas, animations et autres services peuvent cesser partiellement ou totalement leur activité pour cause de maintenance, de conditions météorologiques défavorables, de conditions de sécurité insatisfaisantes ou de faibles taux d'occupation qui ne justifient pas le gaspillage des ressources énergétiques nécessaires.

9. ALIMENTATION ÉLECTRIQUE

- Tous les contrats d'emplacement du Camping Playa Bara incluent l'utilisation de l'électricité. L'installation fournit des boîtiers électriques partagés entre les emplacements contigus. Chaque emplacement dispose d'une seule prise électrique et il n'est pas permis de se connecter à celles d'autres clients. Il n'est pas permis de recharger des véhicules électriques sur ces prises, il faut utiliser la zone prévue à cet effet.
- Connexion européenne.
- Il est interdit de brancher des prises inappropriées aux boîtiers électriques. À cet égard, la direction se réserve le droit de retirer tout équipement électrique pouvant présenter un danger ou une panne.

CAMPING CARAVANNING PARK PLAYA BARA SL

CIF: B43393784

✉ info@barapark.es

🌐 www.barapark.es

📞 +34 977 802 701

📍 Ctra. N-340 Km.1183
Roda de Bará - CP 43883
Tarragona (España)



- Le client doit disposer d'une rallonge appropriée (homologuée et d'une longueur suffisante : jusqu'à 25 mètres) pour la prise de courant. Le camping ne met pas de rallonges à la disposition des clients.

10. BARBECUES

- Dans la zone de camping, l'utilisation de barbecues à gaz ou à charbon est autorisée à condition que les mesures de sécurité appropriées soient prises, en évitant de les allumer à moins de 1,5 m de tout objet inflammable et en suivant les instructions des fabricants des différents produits utilisés.
- Les barbecues sont autorisés pendant la journée et interdits la nuit.
- Seul l'usage de charbon de bois est autorisé.
- Un seau d'eau doit toujours être placé à côté du barbecue allumé et les espaces spécialement signalés doivent être utilisés pour jeter les déchets.
- L'utilisation de produits liquides hautement inflammables tels que le gel ou l'alcool à brûler est interdite.
- Il est également strictement interdit d'allumer des feux de joie, de quelque type ou taille que ce soit, directement sur le sol.
- Le non-respect de l'un de ces points sera considéré comme une faute grave et pourra entraîner l'expulsion des installations sans droit à aucune compensation ni remboursement.

11. FONTAINES, LAVABOS, ÉVIERS ET ÉVIERS DE BUANDERIE

- Toute l'eau du Camping Playa Bara n'est pas potable. Il y a des sources d'eau de source dans toutes les zones du Camping Playa Bara, indiquées par des points bleus sur la carte.
- Ces sources doivent être utilisées uniquement pour la consommation. Il est interdit de laver des aliments, de la vaisselle ou des vêtements, et de les utiliser pour laver les animaux domestiques (une zone est prévue à cet effet, renseignez-vous à la réception ou consultez la carte). Il est également interdit de remplir les réservoirs des camping-cars.

CAMPING CARAVANNING PARK PLAYA BARA SL

CIF: B43393784

✉ info@barapark.es

🌐 www.barapark.es

📞 +34 977 802 701

📍 Ctra. N-340 Km.1183
Roda de Bará - CP 43883
Tarragona (España)



- Pour des raisons d'hygiène, il est strictement interdit de déverser les eaux usées en dehors des toilettes chimiques situées dans chacun des blocs sanitaires.
- Les utilisateurs sont priés de faire un usage responsable de l'eau pour des raisons environnementales.
- Vous pouvez souscrire au service de salle de bain privée. L'ouverture et la fermeture de celles-ci dépendront de l'ouverture des toilettes solaires. Consultez la disponibilité et les prix à la réception.

12. PAQUET

- Le camping Playa Bara n'est pas équipé pour recevoir et gérer le volume de colis actuellement expédiés et ne propose donc pas de service de collecte et de garde de colis.
- Nous fournissons à tout moment à nos clients des informations sur les points de livraison et de collecte de colis disponibles dans les environs.
- AMAZON SERVICE - Comment ça marche ? Récupérez vos colis dans un casier sécurisé en libre-service ou dans un point de retrait en magasin, selon ce qui vous convient le mieux. Vous recevrez une notification lorsque votre colis sera prêt à être retiré. Vous disposez de 3 jours calendaires pour retirer le colis dans un casier et de 7 jours calendaires pour le retirer dans un point de retrait. Si vous ne pouvez pas retirer le colis dans ce délai, il sera renvoyé et vous serez intégralement remboursé.

13. OBJETS PERSONNELS ET COFFRES-FORTS

- Camping Playa Bara décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels qui n'auraient pas été correctement conservés. Les objets de valeur peuvent être déposés dans les coffres-forts installés dans l'ancienne réception Playa, moyennant un supplément.
- Il est recommandé de toujours utiliser un cadenas pour attacher les vélos dans les logements ou dans les parkings à vélos.

CAMPING CARAVANNING PARK PLAYA BARA SL

CIF: B43393784

✉ info@barapark.es

🌐 www.barapark.es

📞 +34 977 802 701

📍 Ctra. N-340 Km.1183
Roda de Bará - CP 43883
Tarragona (España)



14. ASSURANCES ET RESPONSABILITÉS

- La direction du Camping Playa Bara décline toute responsabilité en cas de vol, accident ou dommages causés à des personnes ou à des biens par des tiers étrangers à l'établissement.
- De même, le Camping Playa Bara n'est pas responsable des dommages causés par des phénomènes météorologiques ou autres phénomènes naturels.
- Pour séjourner au Camping Playa Bara, il est nécessaire de souscrire une assurance responsabilité civile pour les dommages que vos caravanes ou équipements de camping pourraient causer à des tiers ou aux installations du camping.

15. ANIMAUX DE COMPAGNIE

- Le camping Playa Bara est un établissement qui veille au bien-être des animaux et des êtres vivants en général. Les chiens sont les bienvenus pour les clients du camping, à condition qu'ils n'appartiennent pas à des races potentiellement dangereuses et leurs croisements (PPP).
- Il est interdit de laisser votre chien SEUL attaché sur votre emplacement (conformément à la loi sur le bien-être animal).
- Les animaux domestiques sont interdits dans tous nos hébergements.
- De plus, les animaux domestiques ne sont pas admis dans les sanitaires, le spa, les terrains de sport, l'aire de jeux, le supermarché, la laverie, la discothèque et le salon de coiffure. (Nous nous réservons le droit d'ajouter d'autres espaces).
- Tous les chiens doivent être enregistrés au moment de l'enregistrement.
- Il est indispensable d'avoir sur soi les documents à jour de l'animal et de les présenter à la demande de notre personnel à tout moment du séjour : carnet de vaccination, passeport de l'animal et assurance responsabilité civile.

CAMPING CARAVANNING PARK PLAYA BARA SL

CIF: B43393784

 info@barapark.es

 www.barapark.es

 +34 977 802 701

 Ctra. N-340 Km.1183
Roda de Bará - CP 43883
Tarragona (España)



- Pendant toute la durée du séjour, les chiens doivent obligatoirement porter de manière visible le ruban d'identification qui leur est remis lors de leur enregistrement.
- Les propriétaires de chiens sont responsables de leur hygiène, doivent éviter qu'ils ne fassent leurs besoins en dehors de la zone Pipican et doivent ramasser leurs excréments dans tous les cas. Si cela est inévitable, les urines doivent être diluées avec de l'eau afin de garantir la salubrité de la voie publique et des espaces publics, et d'éviter la dégradation du mobilier.
- Le propriétaire de l'animal sera responsable des dommages que celui-ci pourrait causer aux autres campeurs et à leurs biens, ainsi qu'aux installations du camping.

16. CONTRATS ET IDENTIFICATION

- Le contrat est personnel et non transférable. Camping Playa Bara se réserve le droit de modifier ses tarifs et/ou ses offres. Camping Playa Bara se réserve le droit d'admission à ses installations. À tout moment, et par mesure de sécurité, Camping Playa Bara peut exiger la vérification de vos données d'enregistrement, la présentation d'une pièce d'identité en tant que client, la validité de votre contrat de séjour et le statut des occupants.

17. ENVIRONNEMENT

- Il est interdit de planter ou d'arracher tout type de plante ou de culture. Le camping Playa Bara est un véritable jardin botanique. Nous vous prions de respecter l'environnement naturel, ses plantes et ses fleurs.

18. TÉLÉVISIONS, APPAREILS MUSICAUX ET RADIOS

- Ils doivent rester à l'intérieur de leur caravane, camping-car, logement ou tente. Le volume ne doit pas déranger les autres campeurs.

CAMPING CARAVANNING PARK PLAYA BARA SL

CIF: B43393784

✉ info@barapark.es

🌐 www.barapark.es

📞 +34 977 802 701

📍 Ctra. N-340 Km.1183
Roda de Bará - CP 43883
Tarragona (España)



19. PISCINE

- Il est obligatoire de respecter les consignes du personnel de la piscine.
- Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte responsable.
- Les bébés doivent porter des couches aquatiques.
- Afin de garantir le bon usage et la bonne jouissance des installations, nous invitons nos clients à ne pas réserver les transats lorsqu'ils n'utilisent pas les piscines.
- L'utilisation de matelas pneumatiques, de bouées, de palmes, de ballons, de pistolets à eau, de tout type de verre (y compris les lunettes), etc. est interdite dans l'enceinte de la piscine.
- Il est strictement interdit de plonger la tête la première, debout ou en bombe.
- Tous les maillots de bain spécialement conçus à cet effet, fabriqués dans un matériau adapté à l'eau et ajustés au corps pour des raisons de sécurité, sont autorisés, afin d'éviter que des vêtements amples ne causent des dommages aux systèmes d'aspiration et de filtration.
- Il est interdit d'accéder à l'enceinte avec des boissons dans des récipients en verre.

20. INFRACTION AU RÈGLEMENT

- Il est rappelé que la direction du camping Playa Bara se réserve le droit de mettre fin au séjour sans droit à aucune compensation ni remboursement des personnes qui enfreignent ce règlement.

CAMPING CARAVANNING PARK PLAYA BARA SL

CIF: B43393784

✉ info@barapark.es

🌐 www.barapark.es

📞 +34 977 802 701

📍 Ctra. N-340 Km.1183
Roda de Bará - CP 43883
Tarragona (España)